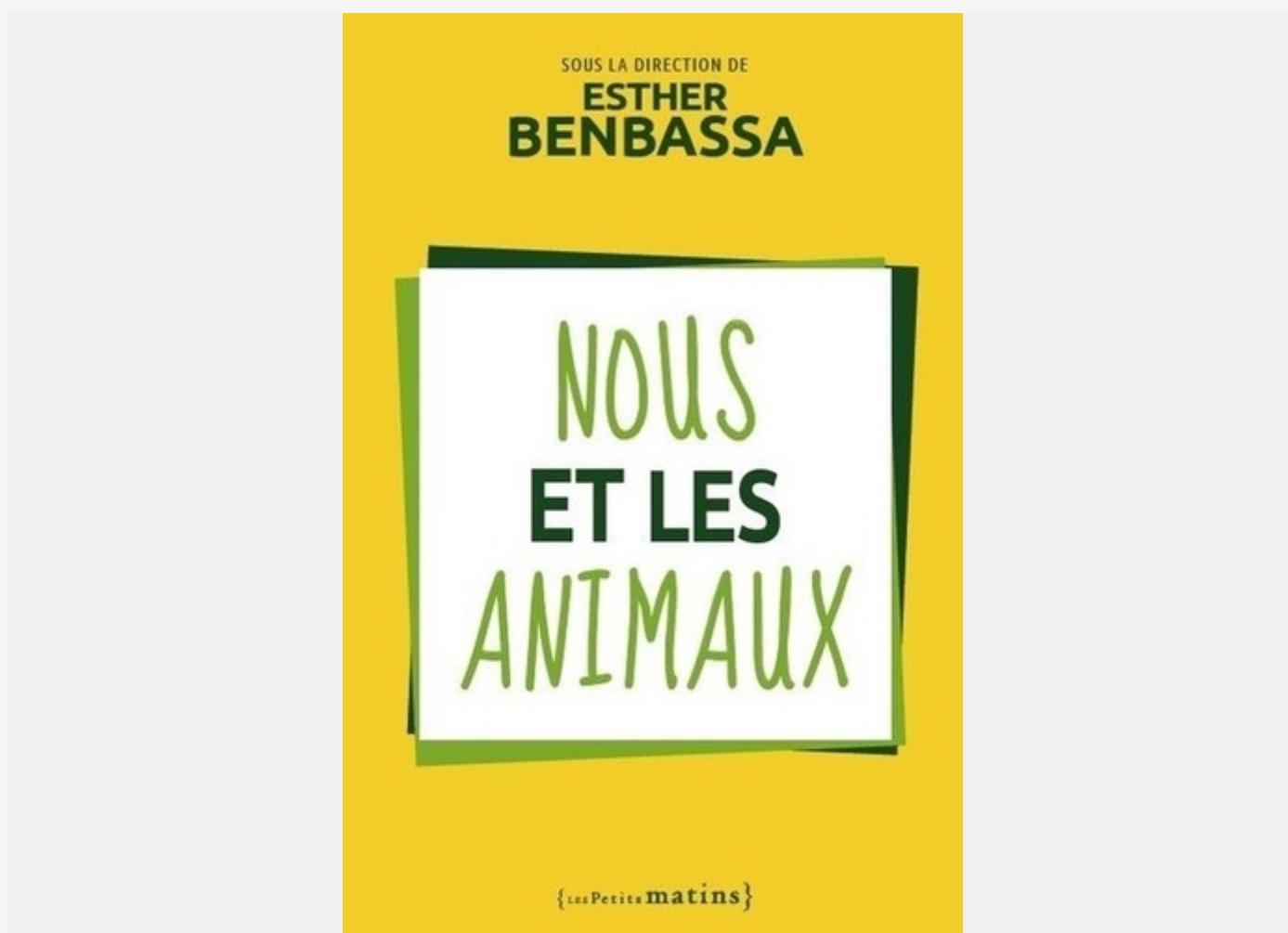


Élever les animaux au rang de sujets de droit

25 août 2020 / Sous la direction d'Esther Benbassa



Le Code civil reconnaît une « sensibilité » aux animaux tout en les soumettant au régime des « biens ». L'ouvrage « Nous et les animaux

», sous la direction d'Esther Benbassa, entend les élever au rang de sujets de droit, pour leur bien-être, celui des humains et celui de la planète.

- *Présentation du livre par son éditeur :*

Une ère nouvelle est-elle en train de s'ouvrir pour les animaux ? Des avancées scientifiques remettent en cause nos préjugés sur leurs capacités de raisonnement, de langage et d'innovation technique ; elles montrent qu'ils ont la faculté de ressentir et d'exprimer des sentiments et des émotions proches des nôtres. La société, de son côté, est de plus en plus sensibilisée à la question de la souffrance animale, encline à changer ses habitudes de consommation alimentaire et culturelle pour ne plus cautionner les maltraitances liées à l'élevage industriel, aux conditions d'abattage indignes ou à certains divertissements. Accompagnant ces évolutions, le Code civil stipule depuis 2015 que « *l'animal est un être vivant doué de sensibilité* »... tout en continuant cependant de le soumettre au régime des « *biens* ».

Il est temps, nous dit cet ouvrage, d'aller plus loin et d'élever les animaux au rang de sujets de droit. Pour leur bien-être, mais aussi pour le nôtre et celui de la planète dans son ensemble. C'est pourquoi il se conclut par une proposition de loi « *pour un élevage éthique, socialement juste et soucieux du bien-être animal* ». L'heure a sonné d'une autre cohabitation avec les animaux.

- **Esther Benbassa**, qui dirige cet ouvrage, est sénatrice écologiste de Paris et directrice d'études émérite à l'École pratique des hautes études (Sorbonne).

-
- **Nous et les animaux**, sous la direction d'Esther Benbassa, **éditions Les Petits Matins**, juin 2020, 94 p., 6 €.
-

- Emplacement : Accueil > On en parle >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Elever-les-animaux-au-rang-de-sujets-de-droit>